



La politique des migrations internationales : un nouveau cadre d'analyse

James Hollifield, Hélène Thiollet, Catherine Wihtol de Wenden

► To cite this version:

James Hollifield, Hélène Thiollet, Catherine Wihtol de Wenden. La politique des migrations internationales : un nouveau cadre d'analyse. *Hommes & migrations*, 2022, 2022/3 (1338), pp.192-199. 10.4000/hommesmigrations.14389 . hal-03828461

HAL Id: hal-03828461

<https://sciencespo.hal.science/hal-03828461>

Submitted on 23 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La politique des migrations internationales : un nouveau cadre d'analyse

Hollifield, J., Thiollet, H. & Wihtol de Wenden, C.

Tandis que les médias transmettent des images terribles d'exil ou de migration forcée depuis l'Afghanistan, la Syrie, le Myanmar, jusqu'au Venezuela et la frontière américano-mexicaine, ou de l'Union européenne et de la Biélorussie, les discours de « crise migratoire » s'imposent. Pourtant, les crises actuelles doivent être replacées dans une perspective historique : la migration, forcée ou pas, n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire. Les « crises migratoires » d'aujourd'hui ne sont que des versions mineures des déplacements humains massifs qui ont accompagné la révolution industrielle, l'impérialisme espagnol, portugais, français, néerlandais, le commerce des esclaves à travers l'Atlantique ou vers le Moyen-Orient, deux Guerres mondiales et la décolonisation avec le déplacement de millions de personnes entre l'Inde et le Pakistan en 1947, par exemple. L'expansion ou l'effondrement des empires ont donné lieu non seulement à des génocides, mais aussi au déplacement de dizaines de millions de personnes, notamment avec l'établissement de colonies de peuplement comme les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Afrique du Sud et l'Australie. Avec l'avènement des États-nations aux XVI^e et XVII^e siècles en Europe, puis la chute de l'Empire ottoman au début du XX^e siècle, les populations deviennent liées à un territoire par la souveraineté et à des formes spécifiques de gouvernement territorial. Ce régime de gouvernement des personnes et de contrôle de leur mobilité s'étend avec l'impérialisme européen et se consolide à travers les XIX^e et XX^e siècles : le passeport et les systèmes de visas s'imposent. Les frontières se ferment par principe aux non nationaux, spécialement à ceux qui sont perçus comme hostiles à la nation ou à l'État ou ceux envers qui l'État est hostile pour des raisons politiques ou contingentes.

Migrations et mondialisation : dynamiques économiques et défis politiques

En 2020, environ 281 millions de personnes résidaient hors de leur pays de naissance depuis un an ou plus, soit 3,6 % des 7,8 milliards de la population mondiale [1] Parmi ces migrants, 12 % sont des réfugiés [2] La migration croît depuis plusieurs décennies, même si cette croissance continue a été affectée par le Covid-19 et la fermeture des frontières durant la pandémie. Force est de constater cependant que, même aujourd'hui, la migration internationale reste l'exception, et non la règle. La vaste majorité de la population mondiale demeure proche de son domicile, même si la mobilité humaine fait partie d'une tendance plus large à la mondialisation des échanges d'information, d'argent, de marchandises et de services, et à la facilitation des voyages [3] Les deux tiers des migrants vivent dans seulement

20 pays : les États-Unis restent le principal pays de destination avec 51 millions de migrants dénombrés en 2020, soit 18 % de la population migrante mondiale. L'Allemagne est le second pays au monde à héberger des migrants (16 millions), suivi par l'Arabie saoudite (13 millions), la Fédération de Russie (12 millions) et le Royaume Uni (9 millions). Du côté des pays d'émigration, c'est l'Inde qui possédait la plus grande diaspora en 2020 (18 millions), suivie par le Mexique et la Fédération de Russie (11 millions chacun), la Chine (10 millions) et la Syrie (8 millions).

Flux commerciaux, flux financiers et flux migratoire sont les trois piliers de la mondialisation, mais la mondialisation humaine diffère profondément du commerce et des investissements financiers. Nous savons, par exemple, que lorsque les économies les moins développées s'ouvrent soudain au marché et à l'investissement direct étranger (IDE), cela peut mener à un pic de migration [4], interne et internationale. C'est ce qui est arrivé au Mexique durant les années 1990 avec la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA ou NAFTA en anglais), suivi par une poussée migratoire. Le commerce et l'IDE ne sont pas des substituts à la migration, mais des compléments à celle-ci, au moins à court et moyen termes. Mais les migrants ne sont pas des marchandises et, depuis l'abolition de l'esclavage, ils ont pu devenir des acteurs de la politique internationale et non de simples réactifs aux tendances des marchés du travail. Ils ont d'ailleurs pu être accusés de constituer une cinquième colonne au sein des États-nations, des étrangers au service de leur nation d'origine, ou des activistes transnationaux, voire de terroristes.

La migration et la mobilité sont devenues, depuis le début du XXI^e siècle, une préoccupation majeure des arènes politiques, souvent présentée comme une menace culturelle, économique ou politique pour la sécurité des États. Les États de destination cherchent à contrôler le nombre de migrants, leurs compétences ou qualités, et choisissent à qui octroyer le statut de réfugiés, afin non seulement d'en tirer les bénéfices économiques attendus, mais aussi de minimiser le coût politique de l'accueil ou du non-accueil vis-à-vis de leurs opinions publiques et de leurs partenaires internationaux. Les pays d'origine cherchent souvent à extraire un maximum de revenus de leur diaspora et à la contrôler politiquement, surtout dans les contextes autoritaires. Durant la pandémie, les migrations ont aussi été présentées comme une menace sanitaire majeure. Pourtant, plus que mortifère, la migration est vitale pour le développement économique et humain, et la chute des chiffres de la migration a accompagné la contraction des économies sous le Covid-19. Les migrations réduisent les inégalités entre pays [5], mais bénéficient surtout aux économies plus avancées (avec de nouvelles sources de capital humain et de main-d'œuvre, plus d'activités entrepreneuriales et d'innovation, moins de goulots d'étranglement sur le marché du travail et de plus faibles niveaux d'inflation dans les périodes de forte croissance) et aux pays en développement avec les envois de fonds des migrants, le bénéfice en capital humain par les retours ou les transferts de compétences et les « remises sociales et culturelles ». Entre 2000 et 2019, les remises migratoires sont passées de 126 à 717 milliards de dollars. Les transferts de fonds [6] restent une source vitale d'échanges internationaux et d'investissement dans les pays en développement, malgré le fait que la pandémie et les crises économiques qui ont suivi ont menacé ce flux de capital dans certains pays. De récentes études ont vanté les bénéfices tirés de la migration par les économies et les sociétés nord-américaines [7] et européennes [8]. Ces études montrent l'étroite corrélation entre l'incorporation réussie des migrants de l'immigration, et la mobilité économique et sociale, la naturalisation et la citoyenneté.

Migrations forcées : enjeux juridiques et géopolitiques

Plus frappante, en revanche, est l'évolution des migrations forcées : en 2021, plus de 81 millions de personnes étaient déplacées par la violence à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de leur pays, soit environ 1 % de la population mondiale, et parmi elles plus de 26 millions de réfugiés palestiniens, irakiens, afghans, entre autres, et plus récemment syriens, vénézuéliens et ukrainiens. Ces déplacés vivaient en 2021 à plus de 85 % dans des pays en développement et à 73 % à proximité de leur région d'origine. Avec la guerre en Ukraine en 2022, ces chiffres globaux vont être revus à la hausse, et les exilés ukrainiens sont cette fois majoritairement en Europe. Il n'en reste pas moins vrai qu'un petit nombre de pays – Ukraine, Syrie, Venezuela, Afghanistan, Soudan du Sud, Myanmar, Somalie, République démocratique du Congo et Érythrée – est responsable de la majorité des déplacements forcés à l'échelle de la planète.

Malgré l'émergence après la Seconde Guerre mondiale d'un régime global de gouvernance des migrations forcées avec la Convention de Genève (1951) et la création du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'Onu, les pays en développement et développés ont déployé des politiques très différentes en matière d'asile. Les pays pauvres ont, en général, ouvert leurs frontières aux exilés, comme le démontrent les politiques d'asile des pays Africains jusqu'au début des années 2000 ou des pays arabes envers les Palestiniens et les Érythréens ou de l'Iran envers les réfugiés Afghans [9] tandis que les pays les plus riches ont en général restreint l'asile à quelques catégories de personnes. Identifier des migrants forcés (ceux qui sont poussés hors de chez eux) exige que les États et la communauté internationale distinguent entre les réfugiés politiques et économiques, sur la base des causes supposées de la migration. Pour compliquer les choses, dans les pays les plus riches et les plus puissants de la planète, cela doit être fait sur la base de la Convention de 1951 ou du droit national, en utilisant des critères individuels de persécution : est réfugié « quelqu'un qui ne peut ou ne veut pas retourner dans son pays d'origine du fait d'une crainte fondée de persécution pour des raisons d'appartenance ethnique, religieuse, de nationalité, d'appartenance à un groupe social ou d'opinion politique ». Ainsi, le statut de réfugié pour les individus dans les pays riches de la planète est de droit, tandis que le statut de réfugié dans beaucoup de pays en développement est accordé de fait, ce qui signifie que beaucoup trouvent refuge dans des pays qui n'ont pas signé ou pas complètement ratifié la Convention de Genève. Cette situation d'hospitalité massive au Sud est frappante, même si elle laisse des millions de réfugiés dans une situation juridique et économique précaire, voire dans des camps gérés par des organisations internationales dont le HCR. Les États qui accueillent beaucoup de réfugiés – comme la Turquie, la Colombie, le Pakistan, l'Iran, l'Ouganda, le Liban, la Jordanie – admettent la majorité des réfugiés du monde donc, mais sans toujours les protéger et les assister. Pour cela, ils se reposent sur les organisations intergouvernementales et l'aide internationale qui, le plus souvent, participent à l'octroi d'une protection juridique via la « détermination de statut » par des équipes du HCR, en accord avec les autorités locales, et assurent une aide humanitaire en lien avec des ONG locales et internationales.

Au contraire, les pays les plus riches de la planète déterminent le statut des réfugiés le plus souvent de façon individuelle par les agences gouvernementales, mais assurent en général une protection juridique réelle et une assistance financière aux exilés. Le déplacement en soi – qu'il s'agisse de raisons de guerre civile, de pauvreté, de privations, de désespoir pour

survivre et améliorer ses chances dans la vie, de désastres naturels ou de changement climatique – ne qualifie pas automatiquement un individu pour l’asile et la décision de protection revient exclusivement aux pays d’accueil. Près d’un million de demandeurs d’asile sont arrivés en Allemagne en 2015, tandis que les arrivées ont décliné rapidement dès 2016. Et, en 2022, plusieurs millions de personnes ont fui l’Ukraine vers la Pologne et d’autres pays européens voisins. Les États-Unis sont une importante destination pour les demandeurs d’asile : des dizaines de milliers de ressortissants d’Amérique centrale fuient la violence et la pauvreté, à travers le Mexique, pour y chercher asile. Beaucoup de ressortissants d’Amérique centrale sont des mineurs cherchant à renouer des liens familiaux avec ceux qui ont migré aux États-Unis. Même si la réinstallation des réfugiés de pays du Sud aux États-Unis a baissé dramatiquement durant les années Trump (de 70 à 80 000 par an à seulement 12 000 en 2020), le nombre de migrants qui ont reçu l’asile a augmenté de 24 % en 2019 et le plus grand groupe d’entre eux aux États-Unis vient de Chine, suivi de près par le Venezuela.

Au cours des dernières décennies, les démocraties libérales ont renforcé les politiques de contrôle des frontières et de sécurisation visant à empêcher l’immigration clandestine. Ce durcissement des frontières affecte aussi les déplacés par la violence et les demandeurs d’asile qui, en droit, ne devraient pas être refoulés même s’ils franchissent irrégulièrement une frontière. Les pays du Nord ont aussi renforcé les politiques d’expulsion ou de retour des déboutés de l’asile, comme des migrants en situation irrégulière, parfois vers des pays en crise, en guerre ou dirigés par des gouvernements autoritaires. L’Europe, en particulier, a largement externalisé le contrôle de la migration clandestine, mais aussi de l’asile, à des pays tiers à l’est et au sud de l’Europe, créant encore plus d’obstacles pour les exilés en quête de sécurité.

Le paradoxe libéral : calculs d’intérêts, droits et régulation

Le contrôle de la migration forcée ou volontaire est souvent analysé en termes de coûts et avantages pour les États comme pour les migrants ou les exilés eux-mêmes. Les migrants laissent derrière eux la douceur de leurs proches avec de grands risques, des incertitudes et des coûts élevés. Ces coûts sont encore plus élevés pour les exilés. Pour les pays d’accueil, il y a le fardeau du poids momentané de la prise en charge des migrants et de leurs familles, des demandeurs d’asile et des réfugiés, ainsi que les défis à long terme de l’intégration sociale et économique. Mais il y a aussi le bénéfice de nouveaux travailleurs sur le marché de l’emploi, qui apportent leurs compétences, souvent à moindre coût, et leur esprit d’entreprise, de nouveaux contributeurs fiscaux et de nouveaux consommateurs, du dynamisme économique et démographique des familles immigrées. À l’ère du terrorisme et de la pandémie, les coûts sécuritaires et de santé publique croissent, et sont portés par les sociétés d’accueil mais les travailleurs étrangers ou immigrés sont bien souvent en « première ligne » pour soutenir les économies fragilisées. Bien sûr, les pays d’origine risquent de perdre un capital humain vital (l’exode des cerveaux ou brain drain) et, à un moment de changement de régime (comme en Afghanistan en 2021), toute l’élite d’un pays peut se précipiter pour partir. Mais ils reçoivent aussi des revenus financiers ou culturels et immatériels de leurs ressortissants expatriés.

Au-delà des calculs économiques, le contrôle des migrations et de l’asile peut aussi être envisagé comme un paradoxe politique : « le paradoxe libéral [10]. Il repose sur l’hypothèse que si les conditions économiques et les réseaux sociaux sont des explications nécessaires de

la migration, les politiques en sont les conditions suffisantes [11] Les États régulent la migration face aux forces économiques qui poussent le plus souvent pour une ouverture généreuse des frontières aux travailleurs étrangers, tandis que les préoccupations sécuritaires et culturelles des gouvernements et des populations demandent plus de fermetures et de restrictions. Malgré les restrictions à la migration et les obstacles à l'asile dans les pays développés, les inégalités économiques globales et les déséquilibres démographiques entre le Nord et le Sud signifient que les facteurs contribuant à fournir des flux (facteurs de répulsion) restent fortes alors que les facteurs attirant de la demande (d'attraction) persistent. La demande croissante de travailleurs faiblement qualifiés et la concurrence pour les hautement qualifiés, accompagnées de forces de travail stables ou en déclin, ont créé plus d'opportunités économiques pour les travailleurs migrants, ainsi que pour les réfugiés et demandeurs d'asile.

Pour conserver leur dynamisme économique et leurs « avantages comparatifs » à l'échelle mondiale, les gouvernementaux libéraux doivent maintenir leurs économies et leurs sociétés ouvertes au commerce, à l'investissement et aux migrations. Mais, contrairement aux flux financiers, aux services et aux marchandises, les mouvements de populations impliquent des risques politiques à court et moyen termes.

Pourtant, les régimes démocratiques libéraux se doivent de respecter les droits des migrants (leur statut légal), des réfugiés et de leurs familles, y compris en matière de régularisation, de naturalisation et de citoyenneté. Ces droits sont enracinés dans des protections légales et constitutionnelles garanties à tous les membres des sociétés libérales et, une fois qu'ils ont été accordés, ces droits sont difficiles à supprimer. S'ils tardent à appliquer ces droits et fuient leurs responsabilités humanitaires, ils rompent avec leur propre contrat social libéral et l'équilibre politique global. De la même façon, si les États (libéraux ou autres) semblent perdre le contrôle de leurs frontières et si la migration est perçue comme une ruée chaotique, cela peut nuire à la règle de droit et affaiblir le contrat social.

C'est dans ce contexte que l'on peut considérer que quatre facteurs interviennent dans la formulation de la politique migratoire : la sécurité, les préoccupations culturelles et idéologiques liées à la citoyenneté et aux identités, les intérêts économiques et les droits [12] Les perceptions de la sécurité nationale et les idéologies et institutions culturelles présidant à la citoyenneté sont en concurrence avec les intérêts économiques et les droits dans un jeu politique multi-dimensionnel sur plusieurs niveaux. En temps « normal », le débat sur la migration est centré sur le nombre de migrants à admettre et les droits à leur accorder, et les bénéfices attendus des arbitrages entre nombres et droits. Combien d'immigrés une nation devrait-elle admettre et avec quelles compétences ? Les migrants devraient-ils être des travailleurs temporaires (travailleurs hôtes) ou devraient-ils être autorisés à s'installer et à obtenir un « parcours de citoyenneté » ? Pourtant, quelle que soit la pression des marchés du travail et des cours de justice ou des organisations de défense des droits, les préoccupations culturelles et idéologiques entrent aussi en jeu, notamment sous la pression des activistes anti-immigration. Elles charrient avec elles des questions relatives aux caractéristiques ethniques des migrants et à l'intégration qui sont âprement politisées. En temps de guerre et de pandémie, les arbitrages politiques penchent en faveur des logiques de sécurité et de santé publique entraînant des restrictions parfois totales et brutales à la mobilité. C'est ce qui a été observé pendant la pandémie de Covid-19 : une contraction globale des migrations pour tous les pays du fait du risque sanitaire de contagion réelle ou supposée des migrants et des réfugiés. De fait, les demandeurs d'asile se sont retrouvés bloqués aux frontières ou enfermés. Après les attentats du 11 septembre 2001, suivis par une série d'attaques sanglantes en Europe durant les années 2000 et 2010, la sécurité nationale a pris le pas sur les intérêts économiques

et la protection juridique des migrants et des réfugiés, sur fond de peur de l'islam et des musulmans.

Ce ne sont pas seulement les démocraties occidentales les plus riches qui font face aux dilemmes de la politique migratoire [13] Les pays du Sud, notamment les économies intermédiaires, les expérimentent aussi : la Turquie, le Maroc et le Mexique qui cumulent politiques d'émigration, d'immigration, de transit et d'asile. La migration nette du Mexique vers les États-Unis est négative depuis 2007, avec plus de deux millions de Mexicains qui sont retournés chez eux depuis 2007, tandis que le gouvernement mexicain doit gérer l'exode des Centro-Américains, dont beaucoup s'installent au Mexique.

Le jeu à quatre dimensions dépeint dans le schéma ci-dessus se déploie à l'échelle nationale, mais se double d'implications en matière de politique internationale. Les mouvements de la population affectent les relations internationales et sont affectés par celles-ci de multiples manières.

Diplomaties migratoires

Les migrations et l'asile se sont invités dans les relations internationales de manière exponentielle au cours au début du XXI^e siècle. Les États souverains défendent leurs intérêts et tentent de coordonner les politiques migratoires, comme on peut le voir dans la « nouvelle » stratégie migratoire [14] de l'administration Biden, les efforts de coordination européens en matière de migration et d'asile après la crise de 2015, ou la signature de deux pactes onusiens en 2018, le Pacte mondial sur les migrations et celui sur l'asile. Ces dynamiques de coopération s'inscrivent dans une démarche de longue haleine de l'Onu : dès le début des années 1990, le HCR a tenté d'étendre le régime de l'asile à de nouvelles catégories de personnes, les déplacés internes, ou de nouveaux types de mobilités, les « migrations mixtes ». Au début des années 2000, le secrétaire général de l'Onu Kofi Annan a lancé un processus de négociation international à travers des dialogues de hauts niveaux qui s'est doublé de l'organisation de forums globaux sur les migrations et le développement (GFMD) organisés par les gouvernements. Pourtant, même dans le contexte onusien, la régulation des migrations par le droit international et la coopération s'avère difficile : la Convention de 1990 sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles n'a qu'un nombre limité de signataires et les politiques migratoires restent largement déterminées par les intérêts et les arbitrages des États souverains. Les pactes de 2018 restent non-contraignants et, malgré leur faiblesse, les États-Unis n'ont pas signé celui concernant les migrations. En termes de substance, la coordination internationale s'intéresse essentiellement aux questions de développement économique, laissant à la discrétion des États les droits économiques, sociaux et politiques des étrangers.

De manière générale, c'est la multiplication des négociations diplomatiques qui concernent les migrations qui surprennent. Dans les années 1990, la migration internationale est passée du domaine de la « basse politique » et de la gouvernance nationale, particulièrement du marché du travail et des politiques démographiques, au domaine de la « haute politique » et des problèmes affectant les relations entre États, incluant la guerre et la paix. Les pays de destination comme les pays d'origine ou de transit utilisent de plus en plus l'arme migratoire comme levier économique ou politique. Les pays du Golfe, grand pays d'immigration de travailleurs en provenance du Moyen-Orient et d'Asie, ont depuis longtemps intégré la

migration dans leurs stratégies géopolitiques régionales et internationales [15] Depuis les années 2000, les bras de fer entre pays du Golfe et l'Indonésie ou les Philippines se traduisent par des interdictions d'émigration aux travailleuses philippines ou indonésiennes, par exemple, pour manifester leur désapprobation à la suite de l'exécution d'une de leurs ressortissantes, ou pour peser sur les négociations en matière de salaire minimum. L'accueil des réfugiés palestiniens depuis 1948 a fait l'objet de négociations et de crises politiques au Liban et en Jordanie. Entre l'Égypte et la Jordanie ou la Libye, les bras de fer migratoires ont aussi pesé sur les liens commerciaux et politiques après les printemps arabes, dessinant une nouvelle économie politique internationale où les migrants sont des leviers de pression et de chantage [16]

Entre les démocraties occidentales et leurs voisins moins riches et puissants aussi, les migrations sont devenues un nouvel instrument de gestion de relations diplomatiques asymétriques. Les politiques d'externalisation du contrôle des migrations et de l'asile mises en place depuis les années 1990 ont largement contribué à institutionnaliser cette diplomatie migratoire asymétrique. Elle s'est principalement incarnée à travers des accords de réadmission de migrants en situation irrégulière ou de déboutés de l'asile, ou des partenariats économico-politiques incluant des clauses concernant les flux migratoires ou la protection des frontières. En échange d'aide au développement, de reconnaissance politique, de coopération économique et commerciale et de facilité d'immigration pour leurs propres ressortissants, les pays voisins de l'Europe retiennent ou expulsent les candidats à la migration ou à l'asile. Cette délégation du contrôle migratoire et de l'asile conduit l'Europe à confier la protection de populations souvent extrêmement vulnérables à des régimes autoritaires comme l'Érythrée ou la Libye ou à des États illibéraux comme la Turquie. Pressés par des opinions publiques et des partis populistes xénophobes, les gouvernements de l'Union européenne se trouvent soumis à des chantages à la migration comme ceux qu'ont exercés l'ancien président libyen Mouammar Kadhafi en 2009, le président turc en 2020 ou le gouvernement marocain en 2021. La Biélorussie en 2021 masse volontairement des demandeurs d'asile kurdes à la frontière polonaise afin de créer de toutes pièces une petite « crise migratoire » en décembre 2021, à l'instar de celle de 2015, pour fragiliser l'UE à l'heure où elle doit décider de ses politiques communes en matière de migration et d'asile. Le prix de l'externalisation est donc élevé en matière d'indépendance géopolitique et de protection des droits humains et il transforme les migrants et les exilés en instruments de pression, voire en armes géopolitiques [17]

Proches observateurs des politiques migratoires et des politiques d'asile dans différents contextes, les auteurs de ces lignes sont pessimistes sur l'efficacité, voire la réalité, d'une gouvernance globale de la mobilité s'il n'y a pas de remise à plat des politiques d'immigration et d'asile, car elles sont interdépendantes, et si le sous-titre du pacte de Marrakech [18] reste lettre morte. Même les politiques migratoires et les politiques d'asile des démocraties occidentales semblent prendre un tour ouvertement illibéral [19] tandis que le régime global de l'asile est mis en péril par la déterritorialisation des politiques publiques. L'accueil fait aux Ukrainiens ouvre-t-il une nouvelle ère de solidarité et d'hospitalité après trente ans de politiques dominées par la dimension sécuritaire ?

Notes

[1]

<https://www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/>.

[2]

<https://www.un.org/en/desa/un-desareveals-latest-datainternational-migration>.

[3]

Catherine Wihtol de Wenden, *La globalisation humaine*, Paris, PUF, 2009.

[4]

<https://ftp.iza.org/dp8592.pdf>.

[5]

<https://www.cgdev.org/blog/why-todays-migration-crisisissue-global-economic-inequality>.

[6]

<https://www.worldbank.org/en/news/pressrelease/2020/04/22/world-bank-predicts-sharpest-decline-ofremittances-in-recent-history>.

[7]

<https://www.nationalacademies.org/news/2016/09/new-report-assesses-the-economic-and-fiscal-consequences-ofimmigration>.

[8]

<https://www.oecd.org/migration/international-migrationoutlook-1999124x.htm>. Voir Pieter Bevelander, James F. Hollifield, « Managing migration in modern welfare states », in Markus M. L. Crepaz (dir.), *Handbook on Migration and Welfare*, Londres, Edward Elgar, 2021, pp. 13-44

[9]

Bonaventure Rutinwa, « The end of asylum? The changing nature of refugee policies in Africa », Working Paper, Centre for Documentation and Research, Genève, UNHCR, mai 1999 ; James Milner, « The politics of asylum in Africa », in James Milner (dir.), *Refugees, the State and the Politics of Asylum in Africa*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2009, pp. 161-88, URL : https://doi.org/10.1057/9780230246799_8 ; Amin Moghadam, Safinaz Jadali, « Immigration and revolution in Iran: Asylum politics and state consolidation », in REMHU: Revista Interdisciplinar Da Mobilidade Humana, vol. 29, n° 63, Septembre 2021, pp. 21-41, URL : <https://doi.org/10.1590/1980-85852503880006303> ; Hélène Thiollet, « Exodes et Politiques d'asile. Le Cas Erythréen », in Collège de France, Patrick Boucheron (dir.), *Migrations, Réfugiés, Exil: Colloque Annuel 2016*, Collège de France, Paris, Odile Jacob, 2017, pp. 261-88 ; Dawn Chatty, « Guests and hosts: Arab hospitality underpins a humane approach to asylum policy », in *The Cairo Review of Global Affairs*, n° 9, 2013, pp. 76-85.

[10]

James F. Hollifield, *Immigrants, Markets and States: The Political Economy of Postwar Europe*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

[11]

James F. Hollifield, « The emerging migration state », in *The International Migration Review*, vol. 38, n° 3, « Conceptual and methodological developments in the study of international migration », 2004, pp. 885-912.

[12]

James F. Hollifield, Philip L. Martin, Pia M. Orrenius, François Héran (dir.), *Controlling Immigration: A Comparative Perspective*, 4 edition, Stanford, Stanford University Press, 2022.

[13]

James F. Hollifield, Neil Foley (dir.), *Understanding Global Migration*, Stanford, Stanford University Press, 2022.

[14]

<https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statementsreleases/2021/07/29/fact-sheet-the-collaborative-migrationmanagement-strategy/>.

[15]

Hélène Thiollet, « Migration as diplomacy: Labor migrants, refugees, and arab regional politics in the oil-rich countries », in *International Labor and Working-Class History*, vol. 79, n°1, 2011, pp. 103-121.

[16]

Gerasimos Tsourapas, « Labor migrants as political leverage: Migration interdependence and coercion in the mediterranean », in *International Studies Quarterly*, vol. 62, n° 2, 2018, pp. 383-395.

[17]

Kelly Greenhill, *Weapons of Mass Migration: Forced Displacement, Coercion, and Foreign Policy*, Ithaca, Cornell University Press, 2010.

[18]

<https://refugeesmigrants.un.org/migration-compact>.

[19]

Hélène Thiollet, « Migration control as state making: Towards an illiberal convergence hypothesis? », in James Hollifield, Pia Orennius, Philip Martin (dir.), *Controlling Immigration. A Global Perspective*, 4e Édition, Stanford, Stanford University Press, 2022.

<https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.14389>